

**FÉDÉRATION des CHASSEURS et des CHASSEURS d'AFRIQUE
De la CAVALERIE BLINDÉE**

Ella a été fondée le 14 avril 2011 à Saumur. Un conseil d'administration et un bureau provisoires ont été désignés jusqu'à la tenue de la première assemblée générale qui aura lieu en mars 2012.

Pourquoi ?

Pour conserver le souvenir des Chasseurs et Chasseurs d'Afrique, dont beaucoup sont morts pour la France, et des régiments de Chasseurs et de Chasseurs d'Afrique, et de maintenir vivantes leurs traditions et l'esprit de corps.

Dans quel but ?

- assurer une liaison entre toutes les associations amicales d'anciens Chasseurs et Chasseurs d'Afrique ;
- regrouper les anciens Chasseurs et Chasseurs d'Afrique ne faisant pas partie d'une amicale, ou dont l'amicale a été dissoute ;
- afficher vers l'extérieur une crédibilité renforcée.

Que fait la fédération ?

- elle encourage les amicales à établir et maintenir un contact étroit avec les régiments de la Cavalerie Blindée ;
- elle maintient le souvenir et les traditions des régiments dissous ;
- elle prend en charge des projets que les groupements isolés ne peuvent réaliser, sous réserve qu'ils soient conformes à ses objectifs ;
- elle établit, maintient et développe un esprit social d'entraide entre tous ses adhérents ;
- elle assure une liaison cordiale et active avec toutes les subdivisions et formations connexes de la Cavalerie Blindée ;
- elle est adhérente à l'Union Nationale de l'Arme Blindée Cavalerie Chars (UNABCC).

L'adhésion volontaire à la FCCA exprime une unité de but et d'objectifs, mais n'entraîne pas de dépendance d'action : chaque amicale conserve une liberté totale dans ses activités et sa gestion.

Plus précisément : les statuts de la fédération peuvent être envoyés, sur simple demande au colonel LAMBERT, secrétaire général de la fédération, à l'adresse :

fjlambert@free.fr

**FÉDÉRATION des CHASSEURS et des CHASSEURS d'AFRIQUE
De la CAVALERIE BLINDÉE**

BULLETIN D'ADHESION INDIVIDUEL

NOM :

PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE MAIL :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONE MOBILE :

Cotisation : Membre actif : **25,00 €**
Membre bienfaiteur à partir de : **30,00 €**

Versement joint : par chèque libellé à l'ordre de :
« **Fédération des Chasseurs et des Chasseurs d'Afrique** »

Réponse à adresser à :

M. Yann DE LAMBILLY,
Trésorier général de la FCCA
36 rue Michel Ange - 75016 PARIS

yann@lambilly.fr